

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CONFERENCE DES STATISTICIENS AFRICAINS
PREMIERE CONFERENCE
28 SEPTEMBRE - 8 OCTOBRE 1959
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

WP. 27
France - 5.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

MESURES PROPRES A ACCELERER
LE DEVELOPPEMENT STATISTIQUE

Note de la Délégation de la République
et de la Communauté Française

59-369

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

PREMIERE CONFERENCE

28 SEPTEMBRE - 8 OCTOBRE 1959

ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

Mesures propres à accélérer le développement statistique
(Note de la Délégation Française)

Point 5 de l'ordre du jour.

1. Les différents Etats d'Afrique ont atteint actuellement divers degrés de développement statistique. Un point commun apparait pourtant : C'est la quasi généralité des divergences constatées entre les besoins d'information statistique tels que les définissent les services de statistique ou les services économiques et les données actuellement disponibles.

2. Le développement statistique doit porter à la fois sur :

- la nature des séries statistiques à établir
- la périodicité à obtenir pour certaines séries
- la précision des renseignements statistiques
- la rapidité d'obtention de certains renseignements
- la possibilité de rassembler la plus grande partie des informations statistiques disponibles dans un système de comptabilité économique.

Il est bien certain que, compte tenu de la remarque fait plus haut (parag. 1) il est impossible de faire des recommandations générales sur les mesures propres à accélérer le développement statistique.

Cependant, il a paru utile de dresser un premier inventaire, nécessairement incomplet, de quelques mesures propres à accélérer, à différents stades d'évolution d'un service, le développement statistique dans les directions recherchées. Cet inventaire a été réalisé à partir de l'expérience acquise par les services de statistique des Etats de la communauté au cours de leur développement et à partir des projets actuels d'action de ces services.

3. Les mesures à envisager doivent intervenir dans différents domaines qu'on s'est efforcé de classer dans l'ordre dans lequel ils interviennent historiquement.

3-1. Domaine législatif ou réglementaire

3-1-1 Un texte assez complet doit préciser les attributions du service de statistique. Ce texte constitue en effet une première ébauche de programme de travail et facilite les relations du service de statistique avec les autres services administratifs vis à vis desquels la statistique est un service demandeur de renseignements, position parfois inconfortable.

3-1-2 Un texte doit préciser l'organisation du service de statistique. Celle-ci doit être adaptée à la fois aux objectifs et aux moyens. Plusieurs problèmes se posent :

Concentration et déconcentration. Il semble que dans une première

phase au moins la concentration doive l'emporter sur la déconcentration.

En effet, à ce stade règne en général une pénurie de personnel

qualifié. Si l'on crée différents bureaux de statistique rattachés

chacun à un Ministère (santé-enseignement, industrie,...), ou bien

on place à la tête de chaque bureau un technicien qualifié et on

aboutit à une dispersion regrettable des efforts, ou bien on place

à la tête de chaque bureau un personnel non spécialisé et l'on

risque d'aboutir à la production de renseignements chiffrés dont la

précision et par suite la valeur seront très irrégulières dans le temps.

Centralisation et décentralisation. Là encore il semble que

dans une première phase, la centralisation soit nécessaire. Mais dès que

des études régionales (enquêtes démographiques, observation des prix) ont

été organisées avec succès, si le Gouvernement décide l'exécution sur

l'ensemble du pays d'un programme d'études sur le terrain à réaliser

sur plusieurs années, alors l'organisation de bureaux régionaux peut

accroître l'efficacité du service central.

Organisation intérieure du service.

Le chef du service, responsable de l'orientation du service et de la

bonne marche des travaux en cours doit être un statisticien qualifié.

Il doit être bien secondé dans le domaine administratif de la gestion

du service (Finances, Matériel...) sous peine de voir grignoter son

temps par la résolution de multiples petits problèmes. Il n'en est

mâlheureusement pas toujours ainsi.

Le nombre de "Sections" à l'intérieur du service peut être utilement réduit. Sinon chaque section, ayant souvent un volume irrégulier de travail à traiter chaque mois. On assiste au spectacle de petits groupes de travail alternativement et successivement soit surchargés de travail, soit inactifs.

Le service statistique doit comprendre, s'il existe l'Atelier Mécanographique du gouvernement. L'expérience montre que le statisticien est toujours prêt à prendre en charge de nouveaux travaux mécanographique qui lui sont demandés, car il est rare qu'il ne puisse en tirer des sous-produits statistiques. La réciproque n'est pas vraie et le service statistique, s'il n'a pas de liaison organique avec l'atelier mécanographique aura de la peine à faire exécuter ses travaux propres (dépouillements d'enquête, par exemple) ou à les obtenir dans des délais satisfaisants.

3-1-3 Loi sur le secret en matière de statistique.

Un texte prévoyant le secret professionnel en matière de statistique, tel qu'il existe en divers pays est susceptible d'aider à la réalisation de certaines enquêtes : particulièrement étude des budgets familiaux, étude sur les entreprises industrielles ou commerciales.....

3-1-4 Coordination et programme.

La création d'un comité de coordination statistique, composé de représentants des différents ministères et organismes intéressés peut

favoriser la coordination technique nécessaire entre les projets d'étude de différentes administrations et l'élaboration d'un programme d'études statistiques annuel ou de préférence à moyen terme. Si en effet, des crédits peuvent souvent être dégagés rapidement, le recrutement et la formation du personnel de conception et d'encadrement sont des opérations longues et il paraît particulièrement important dans ce domaine de prévoir la situation assez à l'avance.

3-2 Problèmes de personnel

3-2-1 Formation du personnel

Ce problème de formation se pose à trois niveaux :

- personnel de conception
- personnel d'encadrement
- personnel d'exécution

De plus ce personnel doit en dehors de sa formation statistique générale acquérir une certaine spécialisation pour pouvoir effectuer les travaux suivants :

- Travail au siège du service
- Travail sur le terrain (Enquêtes)
- Travaux mécanographiques
- Travaux de comptabilité économique

Il doit être fait appel à différentes méthodes :

- Formation supérieure dans de grandes écoles et des universités spécialisées

- Stages spécialisés pour spécialisation d'un personnel déjà technicien (ex. Centres Ibadan-Bingerville-Bangui)
- Stages d'initiation à l'extérieur (ex : stages de mécanographes, participation à des enquêtes extérieures)
- Formation sur place par participation à des travaux nouveaux avec encadrement renforcé et cours annexes éventuellement.
- Rédaction de manuels permettant la diffusion de méthodes éprouvées et la comparabilité de travaux analogues entrepris dans des régions différentes.

Ajouter qu'un équilibre doit être maintenu constamment entre les personnels des trois catégories précitées, sous peine de perte de productivité très rapide de l'une ou l'autre de ces catégories.

Etant donné la pénurie de statisticiens, il faut signaler l'intérêt que présente la distribution à des techniciens d'autres disciplines (Agronomes-Médecins-Vétérinaires.....) d'un complément de formation qui les mettent à même de collaborer utilement par la suite à des travaux statistiques dans des domaines touchant à leur spécialité.

Enfin il faut signaler qu'il paraîtrait vain de former de purs techniciens de la statistique sans poursuivre parallèlement la formation d'économistes qui sont des "clients" naturels des statisticiens.

3-3-2

Statut et traitement du personnel

Un statut du personnel pour chacun des trois catégories définies au paragraphe précédent doit être prévu ainsi que des traitements

convenables sous peine de voir glisser vers d'autres activités
au bout de peu de temps un personnel qu'il a toujours été difficile
de former, et qu'il sera long de remplacer.

3-3 Domaine financier.

Le statisticien devrait disposer des données suivantes dans
d'autres pays :

- Place des dépenses "statistique" dans le budget général
- Place des dépenses statistique dans le budget d'équipement

Pour avoir plus de facilité d'obtenir un effort convenable des
Finances publiques de son pays en vue du développement statistique.

3-4 Information intérieure et liaisons avec l'extérieur

La diffusion des informations statistiques doit être poussée tant
à l'intérieur de l'administration que du secteur des entreprises et
même du public. L'atmosphère qui accueillera les demandes de crédit
et celle des enquêtes qui seront menées peuvent y gagner considéra-
blement.

Des échanges d'information des stages de techniciens en dehors de
leur pays ainsi que des rencontres d'experts tels que ceux qui
existent déjà doivent être développé dans le cadre d'accords bilatéraux
ou sous l'égide d'organisations internationales ou intergouvernementales.
En effet, le développement rapide des enquêtes par sondage par
exemple et l'évolution constante des méthodes qui en résulte rendent
nécessaire la diffusion rapide des progrès réalisés sur tel ou tel
point pour accroître l'efficacité des programmes nationaux d'étude.

3-5 Coopération dans les problèmes de dépouillement

Différents états dans une première phase de leur développement statistique ne peuvent soutenir dans le domaine des enquêtes

(sondages ou recensements) un effort continu étant donné à la fois la pénurie de personnel qualifié et la nécessité d'obtenir rapidement les résultats de ces études, ces états se trouvent alors devant un problème difficile et les retards qui en résultent risquent de leur faire perdre du crédit vis à vis de leur gouvernement et de peser défavorablement sur le développement ultérieur de leurs activités.

Cette situation s'est présentée récemment dans différents états de la Communauté dont certains viennent d'entreprendre leurs premières enquêtes.

Pour remédier à cet état de choses il a été envisagé de créer un centre de dépouillement qui serait mis à la disposition des états de la communauté sur leur demande pour absorber les dépouillements correspondants à des études qui dépassent leur moyens actuels dans ce domaine particulier.

Des accords régionaux d'assistance paraissent donc pouvoir être très bénéfiques dans ce domaine.

4. Problèmes divers.

Un des premiers efforts à entreprendre est l'établissement de programmes nationaux qui doivent être :

- adaptés aux besoins et aux moyens
- prévoir une hiérarchie de ces besoins

En effet des programmes trop ambitieux risquent d'être abandonnés rapidement et complètement. Un des premiers efforts à entreprendre semble dans beaucoup de cas être l'organisation de l'activité administrative, courante en vue de l'obtention du maximum de sous produits statistiques valables. Quel que soit le stade de développement actuel de beaucoup de service, l'obtention de cette coopération administrative doit être une des opérations les plus rentables que peut rechercher un service de statistique.

- - - - -